



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E69708

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2025

ÉDITÉ LE

13/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/11/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 19/12/2005
5 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARQUEFOU

Siret : 485 197 552 00626

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 4027578

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62917590

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD FRL00360524

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : SOPREMA (AGENCE DE NANTES) (AGENCE)

2 RUE DU CHATEAU DE BEL AIR
44470 CARQUEFOU

Téléphone : 02 40 30 14 22

Fax : 02 40 30 13 43

Portable :

Site Internet :

E-mail : travaux-nantes@soprema.fr

Responsabilité légale :

CRIGEL GMBH (900 204 454) / KRATZEISEN STEPHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 170

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	18/01/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	18/01/2023
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	29/09/2021
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	15/12/2021
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/05/2024
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	08/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	18/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.